

RECYCLER LE MARC DE CAFE

C'est innover dans la valorisation des bio déchets

Marc de café, ouvrez le champ des possibles...



Economisez sur vos coûts de traitement de déchets tout en répondant aux obligations réglementaires

La législation sur les déchets, et tout particulièrement sur la valorisation des bio déchets s'est renforcée et prévoit des sanctions importantes en cas de non respect.

Producteurs de marc de café, ECOVALIM a la solution adaptée à votre problématique.

Le marc de café est pour nous un bio déchet spécifique auquel nous dédions une filière de valorisation propre.

Combustible, compost et même éco-carburant, Ecovalim propose une deuxième vie à votre marc de café.

La réponse idéale à la nouvelle réglementation* qui exige des producteurs de bio déchets qu'ils :

- les intègrent à des filières de valorisation appropriées et agréées;

- puissent justifier de cette valorisation : quantités, lieux, mode de traitement, destination finale des déchets et conformité de l'installation de traitement.

* Articles L. 541-21-1, L. 543-225 et suivants du Code de l'Environnement - Entrée en vigueur de l'obligation échelonnée dans le temps via arrêté du 12 juillet 2011 - Modalités d'application fixées par circulaire du 10 janvier 2012.

Le non respect de cette réglementation peut être considéré comme un délit et puni de 75 000 € d'amende et d'une peine de prison de 2 ans.



**Un geste éco-responsable,
la sérénité en plus...**

écovalim
Valorisation de déchets alimentaires

N°Vert 0 805 55 77 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE